

**COMMUNE DE PALLUAU - CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU 28 JANVIER 2016 – 20H00**

Présents : MM. Patrick GINEAU - Pascal AVRIT - Emmanuel ARNAUD - Guillaume BUTEAU Bruno MARTEAU - Pascal TRETON – MMES Marcelle BARRETEAU - Eléna BOULIAU Monique DIERCKENS - Jocelyne PORTRAT

Excusés : Robert BOURASSEAU - Cédric IDIER **Secrétaire de séance** : Patrick GINEAU

Convocations envoyées le 22/01/2016 – **PV publié** le 2/02/2016 **Présents** 10 - **Votants** 10

DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

Point n° 6 à l'ordre du jour : Intervention pour des travaux d'écoulement d'eaux pluviales rue de la source.

Point n° 8 à l'ordre du jour : Convention d'utilisation des locaux périscolaires avec la commune de St Etienne du Bois.

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PV DU 17 DÉCEMBRE 2015

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015.

DÉLIBÉRATION N° 2 - TAXE D'AMÉNAGEMENT - RECTIFICATIF

Le conseil municipal décide à l'unanimité de compléter sa délibération n° 2015/10/2 du 27 novembre 2015 en ces termes :

- + VOTE les exonérations suivantes : partiellement dans la limite de 50% pour les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration, sans distinction de surface.

DÉLIBÉRATION N° 3 ASSAINISSEMENT - OUVERTURE DE CRÉDITS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Se prononce favorable à l'ouverture de crédits afin de pouvoir engager les travaux de rénovation des réseaux TR 2 avant le vote du budget primitif 2016 :

– DÉPENSES au compte 2315	Travaux	270 000 €
– RECETTES au compte 1641	Prêt	270 000 €

DÉLIBÉRATION N° 4 – ASSAINISSEMENT - RÉNOVATION DES RÉSEAUX 2016 - MARCHÉS AVEC LES ENTREPRISES

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés auprès des entreprises suivantes :

– LOT 1 - RÉNOVATION DES RÉSEAUX	SOCOVATP	219 016,00 € HT
– LOT 2 - POSTE DE REFOULEMENT	VENDÉE ÉPURATION	40 920,00 € HT

Arrivée de Emilie JULLIEN **Présents : 11** **Votants 11**

DÉLIBÉRATION N° 5 – PROGRAMME PLURIANNUEL 2016-2020

Marcelle BARRETEAU présente le travail de la sous-commission finances qui consistait à prioriser les travaux dans le but d'équilibrer les dépenses sur les exercices de 2016 à 2020. Elle précise que le budget peut supporter une charge de dépenses de 250 000 € après déduction des subventions et autres financements ainsi qu'un remboursement (capital + intérêts) maximum de 120 000 €. Compte tenu du tableau des annuités, le recours à l'emprunt sera possible en 2017.

Pour 2016, il pourrait être envisagé de retenir les investissements suivants : le rachat auprès de l'établissement public foncier de la maison 35 rue du Pont-Chanterelle ; le préau aux ateliers municipaux ; l'achat d'un camion benne ; le plan de rénovation à 5 ans des locaux communaux ; l'achat de jeux pour la cour à l'école ; le renouvellement de matériel informatique (mairie et école) ; la réfection de la sacristie ; la démolition du hangar de l'immeuble centre-bourg et la construction de boxes ; la réalisation d'une douche dans le presbytère ; le remplacement des ouvertures de la poste ; l'achat de jeux au plan d'eau ; les honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle de sports ; la réfection du parking de la caserne ; la voirie du chemin de la Navette ; la 1ère tranche de viabilisation des maisons

seniors ; les WC publics de Clérembault et de l'église ; à cela, s'ajouteront les investissements 2015 reportés.

En ce qui concerne le programme 2017, il pourrait comprendre : la réhabilitation de l'église (en fonction de l'attribution de la subvention) ; la rénovation du mur du cimetière ; l'achat d'un panneau lumineux ; les toitures de l'immeuble centre-bourg et de la mairie ; les études pour la revitalisation du centre-bourg ; la vidéo-surveillance après une réflexion plus approfondie des coûts ; le parking de la mairie et la 2ème tranche de viabilisation des maisons seniors.

Eléna BOULIAU relate la visite nocturne effectuée pour faire une mise au point de l'éclairage public. Des propositions ont été formulées pour éclairer chaque parking, intersection et réduire l'éclairage dans les zones d'habitations. Ceci, en raison d'une augmentation de la facture d'électricité de près de 4 600€ sur 2015.

Le conseil municipal approuve ce programme de dépenses et précise que chaque opération sera soumise au vote.

DÉLIBÉRATION N° 6 - TRAVAUX AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux suivants et rappelle que le maire est autorisé à effectuer des dépenses dans la limite du quart des dépenses de l'année n-1 :

➤ Douche à l'italienne au presbytère	IDEV	4 000 € TTC
➤ Remplacement des ouvertures de la poste	COULON-FEBVRE	4 300 € TTC
➤ Démolition du hangar Immeuble centre-bourg	ETS DON	10 000 € TTC
➤ Construction de 3 boxes		23 000 € TTC
➤ Achat poste informatique		1 800 € TTC
➤ Réfection du réseau d'eau pluviale rue de la Source	AVRIT TP	3 291 € TTC

DÉLIBÉRATION N° 7 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

2 - EMPRUNTS

N°	DATE	ORGANISME	OPÉRATION	MONTANT
2016/2/1	11/01/2016	CMO	Mairie-bibliothèque - Centre de loisirs	nouveau tableau d'amortissement

14 - DROIT DE PRÉEMPTION

N°	ADRESSE DU BIEN	SECTION CADASTRALE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE
2015/U/18	6 rue de l'Ancienne Gare	AE 113	Habitation	1029 m ²
2015/U/19	5 rue des Isleaux	AE 161	Habitation	2333 m ²
2015/U/20	9 place du Marché	AC 29	Habitation	233 m ²
2016/U/1	Rue de Mairé	AC 159	Garages	79 m ²

FINANCES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

N°	OBJET	DETAIL	IMPUTATION	MONTANT
2015/F/5	Exonération fiscale Jeunes agriculteurs	Etat	7391171	240 €

DÉLIBÉRATION N° 8 - CONVENTION AVEC ST ETIENNE DU BOIS

Le maire est autorisé à signer une convention pour l'utilisation des locaux périscolaires par la commune de St Etienne du Bois dans le cadre du centre de loisirs "Les pitchounes" à partir de l'année 2014.

Séance levée à 21h50.
Marcelle BARRETEAU - adjointe au maire